

franchement que nous avons essayé d'amener les provinces à voir notre point de vue sur la façon d'ouvrir l'accès aux régions riches en ressources.

M. Hardie: Et sur quoi se fonde votre doctrine?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Le principe qui régit les routes d'accès aux ressources dans les provinces se fonde, en premier lieu, sur l'idée qu'il ne sert à rien d'aménager un réseau de routes dans les territoires si l'on ne peut le relier aux régions colonisées des provinces du sud. Voilà donc le premier point. Il y a, toutefois, plusieurs provinces qui ne touchent pas aux Territoires du Nord-Ouest. Mais nous leur offrons des avantages analogues, c'est-à-dire à l'Ontario, au Québec, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard à l'exception de deux des provinces qui avaient des régions qui, du point de vue de l'exploration, pourraient non seulement permettre de découvrir des minerais et d'exploiter des mines, mais aussi des possibilités qu'offrent l'industrie forestière, la protection des forêts, les amusements, etc., de façon à établir un concept général.

Pendant que les provinces étudiaient notre proposition, deux d'entre elles, soit l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, ont constaté qu'étant donné leur position géographique elles ne pouvaient trouver de voies d'accès aux régions vierges comportant des ressources. Par conséquent, le premier ministre a fait à Halifax, au nom du gouvernement, une déclaration de principe d'après laquelle toute province qui ne pourrait proposer l'aménagement de routes menant à des ressources naturelles verrait accepter ses propositions au sujet de nouvelles routes touristiques.

Les routes touristiques ont ajouté une grande difficulté à l'établissement du programme en cause. Nous ne pouvions toucher au réseau régulier des grandes routes, parce que nous aurions empiété sur le domaine provincial à cet égard. Je pense toutefois qu'à l'heure actuelle et en m'exprimant seulement d'une façon générale, je puis annoncer au comité qu'un accord provisoire est maintenant conclu au sujet de certaines routes traversant le pays; elles coûteront 110 millions de dollars pour une période de cinq ans. Plusieurs provinces ont pris le maximum. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard ont pris le maximum. Même si la première proposition de Terre-Neuve comprenait un total de 7 millions et demi ou 8 millions seulement, je crois savoir qu'elle veut soumettre plus tard des propositions qui comprendront au total tout le montant de 15

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

millions. Par conséquent, une fois l'affaire terminée, l'estimation que j'ai soumise au comité pour dire que dans le cadre du programme quinquennal on affecterait 135 millions à l'aménagement de routes d'accès aux ressources dans les provinces,—j'ai pris un chiffre rond pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon...

M. McWilliam: Le ministre fournira-t-il le chiffre pour le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai laissé de côté le Nouveau-Brunswick parce que cette province n'a pas demandé le maximum, elle a demandé un total de 12 millions.

M. Godin: Le ministre peut-il fournir le chiffre pour l'Ontario?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Jusqu'ici, je n'ai pas mentionné le chiffre en cause, parce qu'il n'y a pas encore eu d'accord à l'égard de l'une ou l'autre des routes de l'Ontario. J'annonce ces choses seulement lorsque l'approbation vient tout juste d'être donnée, et je n'ai fourni que les totaux qui ont fait l'objet d'une entente formelle.

M. Hardie: Il y a, c'est indéniable, une doctrine pour l'Ouest et une doctrine pour l'Est!

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Vous pouvez le considérer ainsi, mais tel n'est pas le cas, en pratique. Vous avez entendu aujourd'hui les représentants des circonscriptions septentrionales de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, et ils ont parlé d'ouvrir, dans le nord de l'Ontario, des régions à l'exploitation. Cet argument peut tout aussi justement cadrer dans cette doctrine que n'importe quel argument que j'ai présenté.

J'aimerais poursuivre, car j'estime que les députés qui ont présenté des propositions et des critiques ont droit à ma réponse. J'en oublierai un ou deux car leurs paroles étaient des compliments que je ne relèverai pas.

La conférence de la conservation est une autre question dont, je crois, plusieurs députés ont parlé. Le député de Portage-Neepawa, le chef de l'opposition et, je crois, un autre ont soulevé la question. La conférence de la conservation n'est pas une nouveauté; elle a été annoncée officiellement pour la première fois le 12 février par le premier ministre, à Winnipeg. Il m'est arrivé plusieurs fois d'en reparler. J'ai l'impression de m'être arrêté assez longuement, au comité, à l'objet de cette conférence de la conservation. Je conseille à tout député que la chose intéresse de consulter cette partie du rapport où il en est question. Cela me ferait en effet gagner pas mal de temps en ce moment.

Si j'ai parlé de conférence de la conservation, à Yorkton, c'est par *lapsus linguae*. Je